



REF : PCH/DDCH/DCE/N°1269/2024

Casablanca, le 29 OCT 2024

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Directeur du Pôle Assurance Maladie Obligatoire** relevant de la Direction Générale Adjointe AMO et Prestations.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Directeur du Pôle Assurance Maladie Obligatoire	-Directeur de Pôle ; Ou -Directeur ayant une ancienneté(*) d'au moins 3 ans dans le poste.	-Connaissance de l'organisation de l'institution ; -Connaissance des métiers et prestations de l'institution ; -Capacité à assurer le pilotage de la mise en œuvre des stratégies définies en matière de l'assurance maladie obligatoire, des affaires et contrôles médicaux et de la lutte contre la fraude AMO ; -Force de proposition vis-à-vis de sa hiérarchie avec un esprit d'anticipation et d'innovation ; -Capacité à accompagner et conduire le changement dans l'organisation ; -Capacité à assurer l'interface avec différents intervenants et partenaires internes et externes ; -Rigueur et sens de l'organisation.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2024@cnss.ma** au plus tard le **19 NOV 2024** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général